

Conditions générales de vente et de livraison de Radiometer RSCH GmbH

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente et de livraison (CGV) s'appliquent à toutes les livraisons ainsi qu'à toutes les prestations entre RADIOMETER RSCH GmbH (ci-après RADIOMETER) et le client. Des conditions dérogatoires du client ne seront fermes qu'après avoir été reconnues expressément par écrit par RADIOMETER. Les CGV sont également applicables si elles ne sont pas jointes spécifiquement à la commande mais qu'elles sont rendues accessibles au client de toute autre manière. En cas d'écart entre les conditions contractuelles individuelles écrites et ces CGV, les conditions contractuelles individuelles prévalent.

2. Conclusion de contrat, étendue des livraisons et prestations

Les offres de RADIOMETER sont sans engagement. Les accords passés verbalement ne sont fermes pour RADIOMETER qu'après une confirmation de commande écrite ou une livraison de la marchandise par RADIOMETER.

Une commande ou une passation d'ordre orale, écrite ou électronique par le client est ferme pour ce dernier. Les confirmations de commande de RADIOMETER et la livraison correspondante doivent être contrôlées avec exactitude. Des confirmations de commande dérogeant à la commande font partie intégrante du contrat si le client ne s'y oppose pas par écrit dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la confirmation de commande ou de la livraison. Reste réservée la correction de simples erreurs de calcul. RADIOMETER est en droit de faire appel à des sous-traitants ou à d'autres tiers pour la fourniture des prestations.

3. Prix, paiement

Les prix sont – en l'absence de conventions dérogatoires – nets, en francs suisses, sans déductions. Le client doit payer la taxe sur la valeur ajoutée. Pour chaque commande, nous facturons les frais selon les conditions figurant sur notre liste de prix actuelle. Le matériel d'emballage n'est pas repris. Si les prix changent entre la conclusion du contrat et la livraison en raison de circonstances imprévisibles (notamment fluctuations des cours de change et prix des fournisseurs), RADIOMETER est en droit d'adapter ses prix en conséquence. Le paiement est dû sans déduction dans les 30 jours suivant la date de facturation. Pour tout retard de paiement, des frais seront facturés par rappel en tant que dédommagement pour intérêts et frais administratifs.

4. Délai de livraison

Est applicable le délai de livraison mentionné dans la confirmation de commande ou la facture. Le délai de livraison se prolonge en conséquence si 1.) RADIOMETER ne reçoit pas à temps les indications requises pour l'exécution du contrat ou si le client modifie ultérieurement les indications et cause par là même un retard de livraison; 2.) en présence d'obstacles que RADIOMETER n'est pas en mesure d'écarter bien qu'elle y ait apporté toute la diligence requise, que ces obstacles soient constatés chez elle, chez le client ou chez des tiers. Le client n'a pas droit à des dommages-intérêts ou à d'autres prestations pour cause de retard. Si RADIOMETER ne peut pas procéder à la livraison et/ou aux prestations ou ne peut les exécuter à temps en raison d'événements survenus chez elle, chez ses fournisseurs ou chez d'autres tiers dont elle ne peut être tenue pour responsable, elle est en droit de se désister, intégralement ou en partie, du contrat. RADIOMETER se réserve notamment le droit d'effectuer des livraisons et/ou prestations partielles.

5. Transfert de la jouissance et des risques, livraison et assurance

La jouissance et les risques inhérents à l'utilisation des marchandises sont transférés au client dès l'expédition de la livraison au départ de l'usine/de l'entrepôt et la remise au transitaire. S'il est convenu d'un lieu de destination, RADIOMETER organise l'expédition et le transport et conclut à cette fin une assurance de transport. Les coûts sont indemnisés par les forfaits logistiques. D'autres assurances éventuelles contre des dommages en tout genre sont à la charge du client. Les réclamations en lien avec l'expédition ou le transport doivent être communiquées au dernier transitaire et à RADIOMETER par l'acheteur immédiatement à la réception de la marchandise.

6. Garantie

Le client doit vérifier les livraisons de marchandises dans les 5 jours suivant la réception ou l'installation. S'il ne conteste pas par écrit les vices identifiants dans ce délai, ceux-ci seront réputés approuvés. Les défauts ne pouvant être identifiés qu'ultérieurement doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts, faute de quoi ils seront réputés approuvés. RADIOMETER peut, à son libre choix, remplacer la marchandise défectueuse ou supprimer le défaut. Le client n'a pas le droit d'exiger une résolution ou une réduction. Le délai de garantie commence à courir à l'arrivée de la marchandise sur le lieu de livraison convenu ou à l'installation du système ou de l'appareil par RADIOMETER sur le lieu de destination. Les prétentions en garantie se prescrivent un an après la livraison ou l'installation. Pour les marchandises avec date de péremption, les prétentions en garantie se prescrivent à l'expiration de la date de péremption. Il n'y a pas de nouveau délai de garantie en cas de remplacement ou de réparation.

La garantie est exclue ou s'éteint de façon anticipée si le client ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations non conformes ou si le client ne donne pas immédiatement à RADIOMETER l'opportunité, en cas de survenance d'un défaut, de remplacer la marchandise ou de supprimer le défaut. RADIOMETER n'est pas responsable des défauts dus à des informations imprécises de la part du client. Par ailleurs, RADIOMETER ne répond pas des défauts faisant suite à une usure naturelle, à un entretien insuffisant, à une utilisation non-conforme, à une sollicitation excessive ou à d'autres raisons non imputables à RADIOMETER. Pour le reste, RADIOMETER ne pourra être tenue pour responsable des dommages consécutifs et/ou directs et/ou indirects résultant de la livraison et/ou de l'usage ou d'une inaptitude temporaire à l'usage du système livré, notamment de dommages résultant d'une perte de revenu et d'éventuels désagréments occasionnés au client. Pour ce qui de l'installation et des prestations de service, RADIOMETER répond uniquement des dommages directs causés par son personnel dans le cadre de l'exercice de leurs activités professionnelles.

Si les droits de RADIOMETER devaient être menacés parce que la solvabilité du client est remise en cause, RADIOMETER peut suspendre l'exécution de la commande jusqu'à ce que le client remplisse ses obligations contractuelles. RADIOMETER peut se désister du contrat si son exécution n'est pas garantie dans une période raisonnable.

7. Annulations

Toute annulation d'une commande par le client est soumise au consentement écrit de RADIOMETER, consentement qui peut être refusé sans indication de raisons. Les coûts déjà occasionnés sont à la charge du client. Les commandes limitées dans le temps doivent être enlevées dans le délai convenu, faute de quoi RADIOMETER engagera et facturera la livraison restante.

8. Reprises

Un échange ou une reprise d'une marchandise livrée correctement n'est possible qu'avec l'accord préalable de RADIOMETER. L'accord peut être refusé sans indication de raisons. Un avoir ne sera accordé que si la marchandise est dans un état irréprochable et qu'elle est retournée dans l'emballage d'origine. Les produits qui ont atteint la date de péremption ne pourront en aucun cas être échangés.

9. Réserve de propriété

Toute marchandise vendue demeure la propriété de RADIOMETER jusqu'au paiement complet. RADIOMETER est autorisée à faire inscrire la réserve de propriété dans le registre correspondant et le client est dans l'obligation de participer aux démarches nécessaires pour l'inscription.

10. Droit applicable et for

Le présent rapport juridique est soumis exclusivement au droit matériel suisse; l'application de la Convention de Vienne est exclue. Le for judiciaire pour toutes les prétentions et tous les litiges pouvant découler du présent contrat entre le client et RADIOMETER ou en lien avec ce contrat est le siège de RADIOMETER RSCH GmbH. RADIOMETER se réserve cependant le droit de poursuivre le client à son siège.